Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (facilitation de l'exercice d'une activité lucrative indépendante, prise en compte du centre des intérêts et accès aux systèmes d'information)

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Les modifications proposées n'apportent aucune objection de la part du Canton de Neuchâtel.

Tous les différents éléments paraissent appropriés et légitimes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de recevoir, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre plus haute considération.

Neuchâtel, le 20 mars 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président, La chancelière, A. RIBAUX S. DESPLAND